

Nyon, le 28 septembre 2006

Au Conseil intercommunal du district de Nyon

Préavis du Comité de direction n°21-2006

Concerne : Demande de crédit d'un montant de CHF 55'000.- pour soutenir la réalisation du schéma directeur intercommunal de Terre Sainte

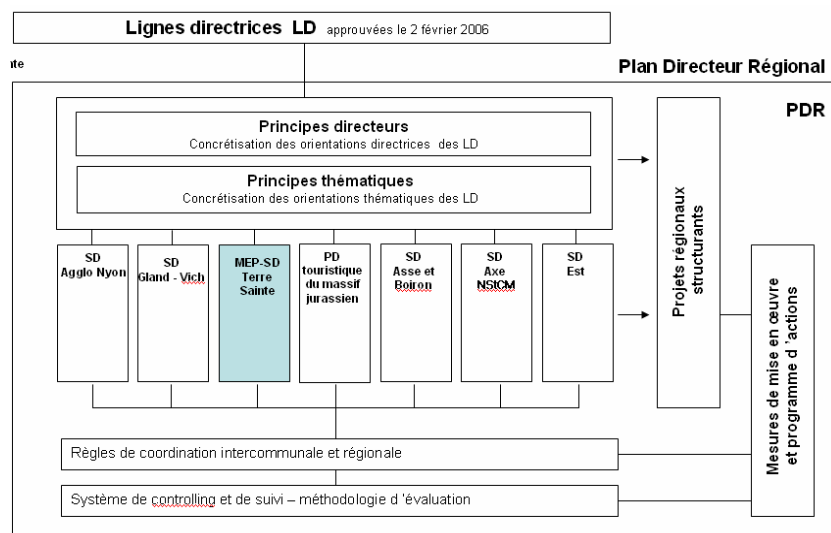
Responsable : Gérald Creteigny

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

1. Historique et contexte

L'évolution du développement de la Terre Sainte, et les enjeux stratégiques qui l'accompagnent, ont incité les acteurs politiques communaux, régionaux et cantonaux à se projeter vers l'avenir et à repenser l'organisation de cette partie de territoire.

Le travail qui a été entrepris dans la première phase¹ a permis d'identifier des propositions que les partenaires (huit communes, canton et région) souhaitent concrétiser dans un schéma directeur qui s'imposera comme une nouvelle référence pour les actions territoriales. La réflexion globale s'inscrit dans le contexte des révisions du Plan directeur régional (PDR) et du Plan directeur cantonal (PDCN).



¹ Une réflexion simultanée à deux échelles territoriales : celle intercommunale, pour l'élaboration d'une vision stratégique du développement de la Terre Sainte d'une part, et celle plus locale, pour la valorisation du périmètre de la gare de Coppet d'autre part, a été réalisée (Cf préavis n°12-2005). Les résultats de ces mandats d'étude parallèles ont été présentés au public du 8 au 18 juin dernier (Cf rapport final juin 2006).

La région de Terre Sainte est soumise, depuis près de cinquante années, à la pression continue de l'agglomération genevoise, entraînant des changements notoires dans la configuration et le développement du territoire. Pour préserver les qualités du cadre de vie et garantir les conditions d'une croissance maîtrisée, il était devenu impératif de fixer de nouvelles lignes directrices pour le développement territorial de Terre Sainte.

Des "motifs" propres à chaque ensemble géographique sont proposés pour des processus de densifications différenciées qui doivent valoriser les dégagements paysagers et les espaces publics. Des adaptations du réseau routier, un renforcement des transports publics (train, bus rapide et bus de dessertes locales) et un réseau de déplacements doux doivent permettre de contenir l'explosion du trafic et renouer avec la convivialité.

Pour entreprendre l'établissement du schéma directeur intercommunal (SD), les communes vont poursuivre le partenariat engagé avec la région (Conseil régional) et le canton (SAT-Groupe opérationnel des pôles). Le périmètre intercommunal s'inscrit dans la démarche préconisée par les lignes directrices du plan directeur régional. Le lauréat des mandats d'études parallèles, conformément aux dispositions réglementaires des MEP, se verra confier la mission de réalisation du schéma directeur (Cf annexe 1).

Le projet de valorisation de la gare de Coppet sera mené de manière spécifique par la commune avec ses partenaires régionaux et cantonaux (Cf préavis n°22-2006). La coordination de ce projet sera toutefois assurée par le COPIL de Terre Sainte (Cf point 3 du présent préavis).

2. Description du projet

L'élaboration du schéma directeur sera construite autour du contenu décrit ci-après.

2.1. Phase préliminaire

2.1.1 - Etude sur l'accessibilité au secteur de la gare de Coppet

Cette étude doit déterminer les possibilités d'accessibilité aux terrains à urbaniser de part et d'autre de la gare, à l'interface de la gare proprement dite (y c. P+R) ainsi que les incidences pour les secteurs environnants (quartier résidentiel à l'ouest, préservation du parc à l'est, relation gare – château – bourg – lac). L'opportunité d'un nouveau passage routier sous-voies, au sud du secteur, sera en particulier évalué. Cette étude doit être menée en priorité afin de permettre de démarrer l'étude du secteur de la gare de Coppet sur des bases fiables et de ne pas retarder celle-ci.

2.1.2 - Examen des coordinations nécessaires avec études en cours ou envisagées

Avant de poursuivre la planification, il convient de faire le point sur les projets locaux en cours ou sur le point de démarrer, afin de déterminer dans quelle mesure la coordination avec la réflexion régionale peut avoir des incidences sur leur contenu ou leur avancement. Ainsi, il peut être nécessaire de retenir ou reconsidérer certains projets sur des secteurs stratégiques. Cette appréciation doit se faire d'entente entre les communes, la région, le canton et les mandataires. Une première identification de projets locaux établie par le secrétariat régional sera transmise aux mandataires.

2.1.3 - Sélection de secteurs pour études de cas

En coordination avec le point précédent, il convient de sélectionner quelques sites pour approfondir les concepts d'aménagement, notamment pour les différents "motifs". A priori, on peut imaginer qu'il sera opportun de choisir des sites qui font l'objet de projets sur des lieux stratégiques. Il importe donc de coordonner ce choix avec la démarche citée au point ci-dessus. Les mandataires proposeront une approche différenciée qui permette de définir les éléments incontournables propres à chaque composante de leur concept d'aménagement sans traiter chacun d'eux au même niveau de détail.

2.2 Développement du concept territorial

Les deux thématiques suivantes sont à développer en parallèle, de manière concertée, pour assurer la coordination entre urbanisation et transports.

2.2.1 - Mobilité

La question de la mobilité devra être traitée en coordination avec la réflexion sur le plan de mobilité du district de Nyon, qui fera l'objet d'un mandat dans le cadre de la révision du PDR (cahier des charges en cours d'élaboration). Elle prendra également en compte l'évolution des démarches franco-suisse au sujet de la liaison en bus avec la région de Divonne-les-Bains. Dans le cadre du SD, il convient d'explorer "les possibles" coté suisse et notamment sur les axes qui peuvent être empruntés par les TP, ainsi que les points importants à desservir dans le cadre de la coordination urbanisation-transports. Une étude plus détaillée de cette ligne sera ensuite effectuée, vraisemblablement dans le cadre du Plan directeur régional, en collaboration avec la France et le SM, et pour faire des propositions au GLCT (Commanditaire de l'offre transfrontalière).

2.2.2 - Urbanisation et paysage

Etudes des différentes composantes du concept sur la base des motifs et sites retenus en phase préliminaire. Les aspects spatiaux (pleins et vides), fonctionnels (affectations, pratiques), quantitatifs (densités, gabarits) et fonciers (privé-public, maîtrise de mise en œuvre) seront intégrés à la réflexion.

- Objectifs particuliers en matière d'affectation, en relation avec les structures bâties et les modes d'accessibilité (localisation, destination et principes généraux d'organisation des secteurs "stratégiques" d'activités autres que le pôle de la gare).
- Principes de mise en valeur et de mise en réseau des espaces publics de différentes natures (rues, chemins, places, parcs, squares, etc.).
- Propositions générales de stratégie de développement par étapes (chantiers).

2.2.3 - Synthèse et choix des outils d'aménagement

Cette phase doit faire la synthèse entre les approches sectorielles menées ci-avant et les compléter par le calage d'un projet territorial cohérent.

Les prestations attendues sont :

- L'évaluation des interactions entre les approches sectorielles et adaptations éventuelles.

- La précision des typologies opérationnelles (motifs, franges, etc.)
- La consolidation du projet territorial, notamment du point de vue de la structure paysagère, des réseaux et des polarités.

2.3 Etablissement du dossier directeur

Transcription des options d'aménagement sous forme de schéma directeur intercommunal comprenant

- des planches thématiques et de synthèse ;
- le rapport descriptif avec objectifs, principes et mesures ;
- le volet opérationnel avec découpage en "chantiers" et processus de mise en œuvre.

2.4 Consultations et adoption

Dans le cadre de l'offre et pour cette phase, il est considéré que l'outil retenu sera un schéma directeur qui ne nécessite pas une adoption formelle par les législatifs communaux. Toutefois, les communes ont décidé d'impliquer les commissions spécialisées des organes législatifs dans le suivi de l'établissement du schéma directeur intercommunal, notamment dans ses phases clés. Il est prévu par ailleurs de procéder à la consultation formelle des services de l'Etat et à diverses évaluations avec le COFIL. Le concept sera également formellement examiné et adopté par les exécutifs des communes et par le Conseil régional du district de Nyon.

3. Le montage financier, l'organisation et le calendrier

Le montant total pour la réalisation du SD s'élèvera à CHF 215'200.- . Il comprend le montant de la prestation du groupe mandataire lauréat (URBS) et le soutien d'un urbaniste-conseil (Fischer & Montavon) chargé de soutenir le groupe technique qui accompagne les travaux du comité de pilotage politique. L'engagement des partenaires se répartit comme suit :

<u>Communes</u>	<u>Population au 31-12-05</u>		<u>TVA comprise</u>
Bogis-Bossey	783	SFr.	7'348.-
Chavannes-de-Bogis	914	SFr.	8'577.-
Chavannes-des-Bois	392	SFr.	3'679 .-
Commugny	2'365	SFr.	22'194 .-
Coppet	2'456	SFr.	23'048 .-
Founex	2'636	SFr.	24'737 .-
Mies	1'482	SFr.	13'907 .-
Tannay	1'248	SFr.	11'711 .-
Sous-total:	12'276	SFr.	115'200 .-
Participation du Conseil régional Sous réserve de l'acceptation du Conseil intercommunal		SFr.	55'000 .-
Participation de l'Etat de Vaud Sous réserve de l'acceptation des chefs de départements (DEC, DIRE)		SFr.	45'000 .-
Coût total du SD		SFr.	215'200 .-

Les différents partenaires doivent confirmer leurs engagements financiers respectifs.

Il est prévu de démarrer l'étude du SD intercommunal lorsque l'engagement financier des différentes communes sera formalisé en octobre 2006. Il est prévu de terminer l'exercice par l'adoption formelle des partenaires au terme de 16 mois de travail. Un comité de pilotage politique (COFIL-TS) constitué des représentants des communes, du Conseil régional et de trois services de l'Etat (SAT, SM, SELT) va suivre le déroulement des travaux. Le COFIL est présidé par Mme Raymonde Schoch (syndique de Commugny).

Un groupe technique assure la coordination technique du suivi de l'étude, il est constitué par le secrétaire régional et deux représentants de l'Etat (SAT, SM). Le groupe technique est appuyé par un urbaniste-conseil.

4. Conclusion

L'exercice intercommunal qui va être entrepris dans la Terre Sainte est de la plus haute importance. En effet, la démarche de travail s'inscrit, d'une part, dans la continuité des objectifs définis dans la charte de Terre Sainte et, d'autre part, s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan directeur régional. Cette réflexion territoriale permettra aux communes de Terre Sainte de poser les fondements de l'organisation territoriale à mettre en place pour préserver et renforcer les qualités de notre territoire et surtout disposer d'une organisation de la mobilité plus satisfaisante qu'actuellement. Il est logique et naturel que le Conseil régional s'inscrive activement dans cette démarche dont il a été un des principaux initiateurs. Le travail entrepris à cette échelle a valeur de modèle (régional et cantonal) de collaboration intercommunale en matière de gestion territoriale.

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction n° 21-2006 relatif à la demande de crédit d'un montant de CHF 55'000.- pour soutenir la réalisation du schéma directeur intercommunal de Terre Sainte
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- ouï le rapport de la commission ad'hoc
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide d'accorder le crédit de CHF 55'000.- pour soutenir la réalisation du schéma directeur intercommunal de Terre Sainte
- d'imputer le montant total de CHF 55'000.- sur le compte de fonds d'investissement

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 28 septembre 2006, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon

Au nom du Comité de direction

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-André Romanens

Patrick Freudiger

Annexe 1 -Projet du lauréat des MEP de Terre Sainte : URBS – juin 2006

